

Comité de suivi
sur la manipulation des compétitions sportives

(T-MC)

Convention du Conseil de l'Europe sur la
manipulation des compétitions sportives
(STCE n°215)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

RÉSEAU DES MAGISTRATS/PROCUREURS REFERENTS SPORT (MARS)

STRABOURG

24 et 25 novembre 2022

NOTE DE SYNTHÈSE

25/10/2022

VERSION 4.0

CONTEXTE

■ Depuis des décennies, le Conseil de l'Europe se bat pour l'intégrité du sport. D'abord contre la violence et le dopage, ensuite contre la manipulation des compétitions sportives. En septembre 2019, la "Convention sur la manipulation des compétitions sportives" (Convention de Macolin, STCE n°215) est entrée en vigueur.

■ Le phénomène n'est pas nouveau, mais il a considérablement évolué ces dernières années avec l'essor des paris en ligne. Il dépasse le monde du sport et les frontières nationales. Aujourd'hui, le sport est fortement touché par la criminalité organisée et financière, et les sanctions sont rares. La procédure commençant par une alerte relative à des soupçons de manipulations sportives de toute nature, et évoluant vers des poursuites, est longue et implique la coopération d'un grand nombre d'acteurs. En conséquence, la corruption sportive est une activité à faible risque et très rémunératrice pour les criminels.

■ La dimension internationale du problème exige une action coordonnée au niveau intergouvernemental. La Convention de Macolin a été élaborée pour relever ce défi. Le texte fournit un cadre juridique commun pour faciliter la coopération - tant au niveau national qu'international - et mieux prévenir, détecter et sanctionner la manipulation des compétitions sportives. Les États parties sont invités à mettre en place une plateforme nationale (NP) qui réunit les organisations sportives, les opérateurs de paris et les autorités nationales.

■ Les procureurs sont encore trop rarement impliqués dans la mise en place et le développement d'une plateforme nationale. Pourtant, les procureurs ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la manipulation sportive au niveau des enquêtes, des procès et des procédures de sanction. De plus, seuls quelques procureurs sont conscients de la gravité de la menace. Souvent, ils manquent de ressources pour travailler efficacement. Cela explique le faible taux d'enquêtes et de poursuites.

■ Par le passé, des initiatives ont été prises au niveau national ou international pour renforcer les relations entre les procureurs et, par exemple, les organisations sportives ou les services répressifs. Le secrétariat de la convention Macolin avait prévu d'organiser la première réunion d'un réseau de procureurs en mars 2020 à Paris. Malheureusement, elle ne s'est pas concrétisée en raison de la crise sanitaire. En décembre 2021, lors de la conférence sur l'intégrité du sport organisée par le Conseil de l'Europe sous la présidence italienne du Comité des ministres, les participants ont rappelé l'importance de constituer un groupe de procureurs ayant des connaissances pertinentes et une expérience pratique dans le domaine de la manipulation sportive.

ROLE DU RESEAU DES MAGISTRATS/PROCUREURS

■ Le Réseau des Magistrats/Procureurs Responsables du Sport (MARS) mis en place par le Conseil de l'Europe, avec l'assistance d'INTERPOL, agit comme un "groupe d'experts" en vue de :

- Mobiliser les procureurs dans un maximum de pays, leur permettant de connaître leurs homologues dans d'autres juridictions ;
- Fournir des outils pratiques et opérationnels permettant aux procureurs d'échanger des informations et des bonnes pratiques ;
- Fournir un "forum" international (organe de référence) consacré aux enquêtes et aux procédures pénales ; capable de répondre aux attentes sectorielles exprimées par le mouvement sportif, les services répressifs et le pouvoir judiciaire.

■ Le réseau des magistrats/procureurs leur permet d'avoir des contacts directs et professionnels. Les discussions devraient clarifier les rôles et responsabilités des procureurs dans la lutte contre la corruption dans le sport, en tenant compte des situations juridiques et institutionnelles spécifiques dans les différents pays.

OBJECTIFS DU PREMIER EVENEMENT

■ L'objectif global est la création formelle d'un réseau de magistrats spécialisés dans l'intégrité du sport et plus particulièrement dans le domaine de la manipulation des compétitions sportives.

■ L'objectif de la première journée est de sensibiliser les participants aux dernières tendances en matière de menaces sportives (en mettant l'accent sur la manipulation sportive), aux difficultés des enquêtes et des poursuites et, enfin, au rôle essentiel des procureurs.

■ L'objectif de la deuxième journée est de se concentrer sur les questions spécifiques permettant la création et la mise en œuvre du réseau de procureurs :

- Définir la structure de gouvernance simple et pertinente (présidence, procédures, le rôle du Secrétariat, etc.) ;
- Définir les domaines d'action prioritaires (échanger des informations de manière sécurisée, renforcer l'expertise avec des webinaires, partager les connaissances sur la typologie et le modus operandi) ;
- Définir la "stratégie de communication" pertinente consolider le réseau en tant qu'organe de référence pour les procureurs luttant contre les manipulations des compétitions sportives (création d'une page web sur le site du CoE).

TITRE

■ *Lancement du premier réseau de Magistrats/Procureurs Référénts Sports (MARS).*

DATE ET LIEU

■ L'événement se déroule du jeudi 24/11/2022 au vendredi 25/11/2022 au Conseil de l'Europe à Strasbourg.

TYPE DE REUNION

■ Jour 1 (session ouverte) : réunion hybride pour environ 50-60 personnes (y compris les partenaires) avec interprétation

■ Jour 2 (session in camera) : réunion hybride pour environ 20-30 personnes (uniquement les procureurs + les experts invités + le secrétariat du CoE) sans interprétation.

CALENDRIER DES REUNIONS

Jour	Temps	Description
24/11	13:30-14:00	Arrivée des participants
24/11	14:00-14:45	Panel 1 : Dressez le décor
24/11	14:45-15:30	Panel 2 : Aperçu général de la manipulation des compétitions sportives, du crime organisé et du paysage des paris sportifs
24/11	15:30-16:00	Pause
24/11	16:00-16:45	Panel 3 : Principaux défis en matière d'enquêtes et de poursuites judiciaires
24/11	16:45-17:30	Panel 4 : Exemples concrets de coopération nationale et internationale
24/11	17:30-17:45	Conclusions d'un magistrat
24/11	19:30-22:30	Dîner

Jour	Temps	Description
25/11	08:30-09:00	Arrivée des participants
25/11	09:00-09:30	Tour de table des participants
25/11	09:30-10:30	Session 1 : Structure de gouvernance du réseau
25/11	10:30-11:00	Pause
25/11	11:00-12:15	Session 2 : Domaines d'action prioritaires
25/11	12:15-12:30	Conclusions
25/11	12:30-14:00	Déjeuner
25/11	14:00	Départ des participants